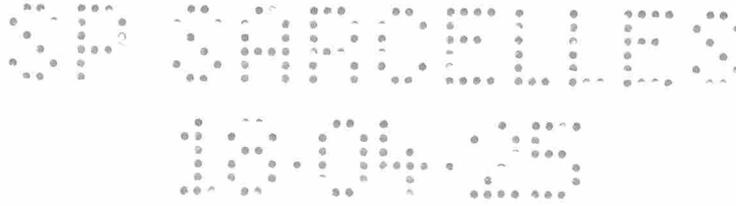


VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 03.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

04 avril 2025

Date d'affichage

04 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 08 avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2024.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 précédemment approuvé,

Vu les résultats du compte administratif 2024 de la Commune qui dégage un excédent de fonctionnement de **703 809.08 €**.

Vu l'excédent d'investissement cumulé à fin 2024 de **2 385 452.29 €**.

Considérant la volonté d'affecter **300 000.00 €** en capitalisation du résultat en section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

○ Affectation de **300 000.00 €** en dotation au compte **1068**

○ Affectation de **403 809.08 €** au titre de report d'excédent de fonctionnement (**R 002**)

✓ **APPROUVE** l'affectation en recettes d'investissement de **2 385 452.29 €** au titre du report d'excédent d'investissement (**R 001**),

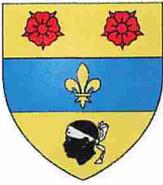
✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Transmise le

08 AVR. 2025

Affichée le

08 AVR. 2025



SALENCARRAS 93 25-40-01

VILLE DE VEMARS

- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier
V.O.